

ASSEMBLÉE NATIONALE

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3109)

AMENDEMENT

N ° AS250

présenté par

M. Vatin, M. Viry, Mme Corneloup, Mme Boëlle, M. Le Fur, Mme Valentin, M. Quentin,
M. Brun, Mme Trastour-Isnart, Mme Meunier et M. Minot

ARTICLE 4

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.